

**Décision du Président n°DEC2026-07-107**

**Objet : Attribution Bourse OBER**

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 14 avril 2026;

**Vu** la délibération DEL2026-04-097 du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

**Vu** la délibération spécifique concernant le soutien aux projets jeunes: DEL2025-06-178 SOUTIEN AUX PARCOURS ET PROJETS JEUNES

**Considérant** que le Conseil d'agglomération a chargé le Président, par délégations, de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de ces projets.

**Considérant** que le Conseil d'agglomération a chargé le Président, par délégation, l'attribution des aides prévues dans le cadre des 2 dispositifs bourses jeunes OBER.

**Considérant** que Le Jury de bourse OBER, s'est réuni le **16 Juillet 2026**, pour la présentation du Projet Jeunes **d'animation de projet solidaire Les vertigineuses**.

**DECIDE**

Article 1 : L'attribution d'une bourse OBER, pour un soutien au parcours de Judith Blin.

Article 2 : Le versement de la somme de **800 €** est réalisé auprès de **Mme Blin Judith pour un soutien à son parcours inspirant**.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 24/07/2026

Le Président

Vincent LE MEAUX

● DE L'ARMOR À L'ARGON

